Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213502859-20260226-2026_004-DE

SAINT-JUST
terre de vie
et d'histoire

Grand Site
Mégalithique
de Bretagne

20261004

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel MAHÉ, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
M. Daniel MAHÉ, Mme Catherine DUTHU, M. Gérard BAUDU, Mme Valérie LUC, M. Cyrille BOUREL, M. Hervé JARNOT, M. Hervé BLOUIN, Mme Nathalie DELACOUR, Mme Héléna FRANGEUL, Mme Géraldine YVOIR

Absente : Mme Aline HERVÉ

Procurations : M. Benoît DALLÉRAC a donné procuration à M. Hervé JARNOT
Mme Morgane MAHÉ a donné procuration à Mme Héléna FRANGEUL
M. Vincent YVOIR a donné procuration à M. Daniel MAHÉ

Date de convocation : le 13 février 2026

Secrétaire de séance : Mme Héléna FRANGEUL
Objet :

**Budget Principal**

- **Présentation et vote du budget primitif 2026**

Monsieur le Maire fait part que le budget primitif 2026 est présenté en équilibre réel

Section de fonctionnement 1 304 406,39 € en dépenses et en recettes

Section d'investissement 1 069 165.55 € en dépenses et 1 297 165.55 € en recettes
Suréquilibre de 228 000.00 € (selon Tome 2 IBC M57 page 41)

Il fait part de l'analyse suivante réalisée par M. Jousse, Conseiller aux décideurs locaux :

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213502859-20260226-2026_004-DE

*LE BUDGET 2026 EST PRÉSENTÉ EN ÉQUILIBRE RÉEL*

| Structure financière | |
|---|---|
| Fonds de roulement (FDR) fin 2025 : | 550 563,20 € |
| Fonds de roulement après budget : | 285 511,98 € |
| Besoin en fond de roulement (BFR) fin 2025 : | 5 376,77 € |
| FDR net (ou trésorerie) : | 280 135,21 € |

*La commune dispose de 122 jours de fonctionnement en trésorerie*
*Ce qui est suffisant*

| Endettement | 2025 | 2026 |
|---|---|---|
| Capital restant dû | 973 377,82 € | 649 377,82 € |
| Soit | 862,92 €/hab | 575,69 €/hab |
| Ratio de désendettement (années de CAF) | 4,5 | 2,5 |
| Annuité (capital + intérêts par an) | 172 149,04 € | 359 500,00 € |
| Ratio de soutenabilité | 16,94 % | 36,60 % |

En matière d'endettement, l'encours par habitant est assez important en début d'exercice, mais la commune peut se le permettre en raison d'un revenu confortable généré en 2025. Théoriquement, sous l'hypothèse d'un maintien de ce revenu à ce niveau, la commune serait capable de rembourser l'intégralité de l'encours en 4 ans et demi. Cela caractérise une situation d'endettement modéré.
A partir du moment où le budget prévoit le remboursement d'un emprunt Court Terme par des ressources externes, l'encours va diminuer significativement. Le ratio de désendettement sera donc encore amélioré.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2026 ainsi présenté.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Daniel MAHÉ

MAIRIE de SAINT-JUST
R.F
(I.-et-V.)